

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 août 2024 à 19 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

**3679 et 3699, rue Saint-Michel, Jonquière – DM-5523 (id-17379)** demande une dérogation mineure visant à autoriser une nouvelle opération cadastrale qui résultera, pour le futur lot sis du 3699, rue Saint Michel à Jonquière, à autoriser la localisation d'un équipement de jeu à une distance minimale de 3,27 mètres de la ligne de terrain au lieu de 5 mètres, autoriser une zone tampon d'une largeur minimale de 3,27 mètres au lieu de 4 mètres, sans clôture opaque et sans arbres et, pour le futur lot sis au 3679, rue Saint-Michel à Jonquière, à autoriser l'implantation d'une remise détachée située à une distance minimale de 0,39 mètre de la ligne de terrain latérale droite et à 0 mètre de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 0,6 mètre des lignes de terrain, sur des immeubles situés au 3679 et 3699, rue Saint-Michel, Jonquière;

**3343, boulevard Saint-François, Jonquière – DM-5526 (id-17300)** demande une dérogation mineure visant à autoriser une zone tampon d'une largeur minimale variant entre 0,6 et 2 mètres avec une plantation et incluant, en partie, une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,2 mètre le long d'une partie la ligne latérale gauche de propriété au lieu d'une zone tampon d'une largeur minimale de 4 mètres, incluant une clôture opaque et une (1) rangée d'arbres plantée à tous les 4 mètres, autoriser une zone tampon d'une largeur minimale de 1,5 mètre avec une plantation et incluant, en partie, une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,2 mètre le long d'une partie de la ligne latérale droite de propriété au lieu d'une zone tampon d'une largeur minimale de 4 mètres, incluant une clôture opaque et une (1) rangée d'arbres plantés tous les 4 mètres, autoriser aucune clôture opaque pour les aires d'entreposage extérieur et autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale minimale de 3,8 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 3343, boulevard Saint-François, Jonquière;

**Secteur à proximité du 3049, rue des Missionnaires, Lac-Kénogami – DM-5532 (id-17369)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'un quai à l'extérieur du prolongement des limites du terrain dans le littoral du plan d'eau, soit limitrophe au lot 4 838 057 du cadastre du Québec, rue des Missionnaires, Lac Kénogami;

**1955, boulevard Mellon, Jonquière – DM-5579 (id-17547)** visant à la construction de clôtures avec l'utilisation de fil barbelé, sur un immeuble situé au 1955, boulevard Mellon, Jonquière;

**3800, chemin du Quai, Lac-Kénogami – DM-5622 (id-17681)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant, sur un immeuble situé au 3800, chemin du Quai, Lac-Kénogami;

**3341, rue Panet, Jonquière – DM-5624 (id-17667)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction de deux (2) bâtiments accessoires en cour avant et l'installation de plus d'un (1) capteur énergétique sur le toit du bâtiment principal ainsi que sur le toit des deux (2) bâtiments accessoires, sur un immeuble situé au 3341, rue Panet, Jonquière;

**3865 à 3867, rue Gauthier, Jonquière – DM-5627 (id-17685)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale sur rue minimale de 1,8 mètre au lieu de 8,08 mètres, autoriser un empiètement du bâtiment principal et d'une galerie et balcon à l'intérieur du triangle de visibilité du carrefour, autoriser la construction de galeries et balcons à une distance minimale de 0,30 mètre des lignes de terrain au lieu de 1,5 mètre, autoriser une différence de hauteur maximale de 3,6 mètres avec le bâtiment latéral voisin au lieu de 3 mètres et autoriser aucune bande gazonnée ou paysagée d'un minimum de 1 mètre entre l'allée d'accès et le bâtiment principal ainsi que de la ligne de terrain, sur un immeuble situé au 3865 à 3867, rue Gauthier, Jonquière;

**4577, chemin Saint-André, Jonquière – DM-5630 (id-17712)** demande une dérogation mineure visant à régulariser la marge avant du bâtiment principal à 9,53 mètres au lieu de 10 mètres, sur un immeuble situé au 4577, chemin Saint-André, Jonquière;

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 11 juillet 2024.

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN